

**Avis relatif aux jeux de grattage de La Française des Jeux dénommés
« GOAL », « MAXI GOAL », « MEGA GOAL », « VEGAS », « TICKET D'OR »,
« PERLE RARE » et « CASH »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux fait le 29 juin 2001 dont la dernière modification a eu lieu le 24 mars 2025 s'applique à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site www.fdj.fr

Article 1 – Émission des tickets du jeu

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « GOAL » fait le 17 mars 2026 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « GOAL » ayant le code jeu 872, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 01 juin 2026.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « MAXI GOAL » fait le 1^{er} février 2018 et modifié le 23 décembre 2019 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « MAXI GOAL » ayant le code jeu 873, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 01 juin 2026.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « MEGA GOAL » fait le 12 octobre 2020 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « MEGA GOAL » ayant le code jeu 874, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 01 juin 2026.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « VEGAS » fait le 22 juillet 2016 et modifié le 23 décembre 2019 et le 15 octobre 2021 s'applique à l'émission n° 05 du jeu « VEGAS » ayant le code jeu 633, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 15 juin 2026.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « TICKET D'OR » fait le 18 octobre 2023 s'applique à l'émission n° 03 du jeu « TICKET D'OR » ayant le code jeu 808, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 15 juin 2026.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « PERLE RARE » fait le 17 avril 2026 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « PERLE RARE » ayant le code jeu 875, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 29 juin 2026.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « GOAL » fait le 17 mars 2026 s'applique à l'émission n° 02 du jeu « GOAL » ayant le code jeu 872, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 29 juin 2026.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « CASH » fait le 20 avril 2026 s'applique à l'émission n° 03 du jeu « CASH » ayant le code jeu 871, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 29 juin 2026.

**Article 2 – Forclusion des émissions de tickets des jeux
et résiliation des règlements des jeux**

Les émissions n° 06, n° 07 et n°08, code jeu 140 des tickets du jeu « CASH » sont clôturées le dimanche 28 juin 2026.

Le droit de revendication des lots au titre de ces émissions pourra s'exercer jusqu'au mardi 28 juillet 2026 inclus.

Le règlement particulier du jeu « CASH » fait le 16 septembre 2021 est résilié à compter du 29 juillet 2026.

Fait le 5 mai 2026,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux,

V. DANO